

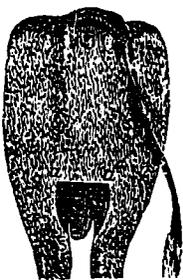
## 1er ordre.—Bons.

L'écusson part des testicules et s'élève à environ 4 pouces au dessus du scrotum ; une ligne transversale aboutit sur les deux cuisses aux points marqués *aa*. Comme dans les autres classes, le poil montant prend en dedans et au dessus des jarrets et déborde sur les cuisses jusqu'aux points *aa*. Ceux du premier ordre doivent avoir l'intérieur et le fond des cuisses d'une couleur jaunâtre, comme les vaches du premier ordre de cette classe.



## 2ème ordre.—Médiocres.

L'écusson, plus petit que le précédent conserve exactement les mêmes formes à la même couleur de peau dans l'intérieur des cuisses ; seulement sous le point *a* du côté droit il se trouve l'épi cuissard.



## 3ème ordre.—Mauvais,

L'écusson est encore plus rétréci que le précédent ; il n'embrasse que la surface du scrotum, qu'il paraît séparer par une ligne courte horizontale.

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

En lisant les extraits du rapport de M. l'abbé Godin publiés dans un de nos derniers numéros, on a dû remarquer que le délégué Canadien exprime l'idée qu'aucun des systèmes suivis en France, en Belgique, ou en Irlande, pris séparément, ne peut répondre aux besoins du pays, mais que dans les programmes de chacun d'eux, nous trouverions beaucoup de choses que nous pourrions emprunter avec fruit." Et M. l'abbé Godin attire l'attention de

l'honorable auquel il adresse un rapport, surtout sur les programmes des maisons de Beauvais, Gembloux, et Glasnevin. Nous croyons donc utile de publier la partie de ce rapport, qui concerne ces établissements. Nous empruntons ces nouveaux, comme ceux que nous avons déjà publiés, à la *Semaine Agricole*.

Après avoir quitté Grignon, dit M. l'abbé Godin, j'allai visiter l'Institut normal agricole de Beauvais. Il y a Beauvais, dans une même institution, et marchant côte à côte, deux cours : un cours normal agricole, et un cours normal primaire, l'Institut normal Agricole a été fondé en 1855, avec le concours du Gouvernement et du conseil général de l'Oise.

Il a pour but : 1o De donner l'instruction théorique et pratique aux jeunes gens, âgés de 16 ans au moins, qui désirent embrasser la carrière agricole.

2o. De préparer au professorat agricole ; 3o. de faire naître des vocations agricoles, de les encourager et de populariser les connaissances utiles à l'agriculture,

L'établissement est sous la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes, aidés du concours de professeurs laïques et sous le patronage de l'Administration.

Les études relèvent d'une commission nommée par M. le Préfet. Elle se compose du Directeur de l'établissement et des professeurs attachés à l'Institut, d'un Ingénieur, du Professeur d'Agriculture, du Vétérinaire de l'arrondissement et de trois autres membres.

Cette Commission prononce sur l'admission des élèves et sur leur passage d'une année d'études à l'autre, sur les résultats de ces études et sur les récompenses qui se distribuent à la fin de l'année. Elle délivre aux élèves de troisième année, qui en sont jugés dignes le brevet de capacité agricole, et le diplôme de professeur, etc., comme on peut voir au programme qui accompagne le présent rapport.

La durée des études et de trois ans : une exploitation agricole est annexée à l'Institut ; la ferme exploitée occupe une étendue d'environ 364 arpents ; elle est située à trois milles de l'école ; les Directeurs en ont obtenu la location pour un terme de 27 ans, à raison de 31 francs l'arpent, monnaie de France ; une fois ou deux par semaine, les élèves se rendent sur la ferme, pour s'initier à la pratique de l'agriculture et se livrer au travail manuel.

Tout près de l'Institution, est un jardin d'une assez grande étendue pour permettre aux élèves d'aller tous les jours, pendant une heure, se livrer à la pratique de l'arboriculture et de la culture potagère et de s'initier à tous les secrets de cet art.

Le Cours Normal Primaire a pour

but de former des instituteurs pour les écoles primaires et de préparer au cours agricole ceux des élèves qui voudront plus tard étudier la science de l'agriculture. On enseigne aux élèves qui suivent ce cours les éléments de l'agriculture et de l'arboriculture. Ainsi, cette Ecole Normale, tout en préparant les élèves à l'enseignement primaire, peut aussi les préparer au Cours Agricole.

Quatre-vingt-six élèves, en avril dernier, fréquentaient le Cours Normal Primaire, et quarante, le cours normal agricole ; les derniers sont pour la plupart des jeunes gens de première famille, cependant quelle que soit la famille à laquelle ils appartiennent, ils sont obligés à tous les travaux de la ferme, aux heures de pratique, comme les fils de fermiers. Le gouvernement vient en aide à l'institution par une subvention annuelle de 5,000 fr. Cette somme est toujours entrée dans la comptabilité de la ferme et a permis aux directeurs de réaliser un bénéfice de 3,000 fr. en moyenne par an.

Je vais transcrire ici une lettre que j'ai reçue du directeur, de l'Institut de Beauvais, en réponse à quelques renseignements que je lui demandais de vouloir bien me donner.

Elle confirme ce que j'ai déjà dit sur cet établissement, et y ajoute encore quelques détails.

"Beauvais le 16 avril 1869.

"Monsieur l'Abbé Godin,

"Je vais répondre catégoriquement aux diverses questions posées dans votre missive du 14 courant."

Il serait peut-être à propos de faire remarquer ici que j'avais déjà fait ces questions de vive voix, et que ce Monsieur n'ayant pu y répondre immédiatement avait remis à plus tard pour le faire : sa lettre du 16 avril continue comme suit :

"1o. Dépenses faites par l'Institut Agricole, par le gouvernement ou le Département.

Notre Ecole Agricole étant libre, le Gouvernement nous alloue une subvention qui s'élève chaque année à 5,000 fr. Quant au Département, il a créé dans cette Institut deux bourses de 800 fr. chacune. Les 5,000 fr. de subvention ont toujours été appliqués à la Comptabilité de la Ferme, et nous ont mis en bénéfice de 3000 frs. en moyenne par an. Sans le concours du Gouvernement nous aurions été en perte sous ce rapport. Reste à savoir si le déficit de 2,000 fr. n'aurait pas été comblé par les avantages que présente la pension un peu élevée des élèves.

2o. Parallèlement à l'Institut Agricole, marche le Cours Normal pour former des Instituteurs primaires, La pension de ceux-ci est de 450 fr, on y comprenant l'Agriculture, l'Arboriculture, la Gymnastique, l'Orgue, &c., "Vingt-huit boursiers sont à la charge du Département qui paie 14,000 francs par an, sans se préoccuper